

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 10 août 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénauld Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Matthieu Girard
M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Steeve Tremblay

Absent :

M. Charles-Henri Gagné

Est également présente : la secrétaire d'assemblée, Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015;
4. Adoption des comptes à payer du mois de juillet 2015
5. Factures à payer non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Radio MF Charlevoix (CIHO) : Renouvellement cartes d'adhésion;
7. Résolution adoptant le règlement # 401;
8. Demande de subvention (Programme de revitalisation) de Tommy Audet et Karine Bradet;
9. Paiement décompte # 1 JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR Inc.;
10. Acceptation du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2014;
11. Demande de monsieur Denis Lafond;
12. Achat de pièces au réseau d'eau potable;
13. Résolution pour installer les Arrêts (STOP) à l'intersection du chemin Marier et Principal;
14. Colloque 2015 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;
15. Soumissions pour abri de tables de pique-nique;
16. Résolution pour engager les travaux dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018;
17. Courrier;
18. Affaires nouvelles;
 - 18.1 Entente pour l'entretien du système de ventilation;
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19h30, Monsieur le Maire Rénauld Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2015-08-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2015-08-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 juillet 2015.

2015-08-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2015

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 156 019.98 (journal des achats # 1061, journal des déboursés # 807-808, chèques # 11778 à 11824, prélèvements 174 à 179) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 133 626.31 (journal des achats # 1057-1058-1059-1060, journal des déboursés # 802-803-804-805-806, chèques # 11771 à 11777, prélèvements # 169 à 173) et les salaires nets pour un montant 22 554.26\$, dépôts # 503490 à 503545), sont acceptés.

Certificat de crédit

Je soussignée, Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d’office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Madeleine Tremblay, directrice générale et sec.-tres.

2015-08-04

5- FACTURES À PAYER NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Solo mobile				34.95 \$
Visa				754.47 \$
Hydro-Québec				1 516.68 \$
Bell Mobilite				119.77 \$
				<u>2 425.87 \$</u>

2015-08-05

6- RADIO MF CHARLEVOIX (CIHO) : RENOUELEMENT CARTES D’ADHÉSION

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de renouveler l’adhésion comme membre associatif de la Radio MF CIHO au montant de 250.00 \$ incluant les taxes et également l’adhésion comme membre corporatif au montant de 35.00 \$ pour la Maison des jeunes de Saint-Hilarion.

Matthieu Girard s’abstient de voter étant administrateur de la radio CIHO.

2015-08-06

7- RÉOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 401 AYANT POUR OBJET D’AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE BUT D’AGRANDIR LA ZONE RÉSIDENTIELLE 02-H À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE 60-I

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion a adopté un règlement numéro 200 intitulé : « *Règlement de zonage* », que ce règlement est entré en vigueur le 20 juin 1990 et que ce règlement a fait l’objet d’amendements ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion peut modifier son règlement de zonage ainsi que ses amendements conformément aux dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil municipal estime qu'il y a lieu d’agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I de manière à permettre de nouvelles constructions résidentielles sans compromettre exagérément les possibilités industrielles de la zone 60-I;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 juin 2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion a adopté, par résolution, un premier projet de règlement no. 401 à la séance du 8 juin 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 401 a été tenue le 13 juillet à 19h:00, à la salle du conseil municipal située au 306, chemin Cartier Nord à Saint-Hilarion;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion a adopté, par résolution, un second projet de règlement no. 401 à la séance du 13 juillet 2015 après la tenue de la consultation publique;

ATTENDU QUE la municipalité n’a reçu, en date du 22 juillet 2015, aucune demande valide de participation à un référendum à l’égard du second projet de règlement numéro 401;

ATTENDU QU’une copie du projet de règlement 401 a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la date d’adoption du règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Matthieu Girard, appuyé par la conseillère Stella Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

QUE le second projet de règlement numéro 401, intitulé *«Règlement ayant pour objet d’amender le règlement de zonage dans le but d’agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I»* est adopté :

QUE la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à afficher et à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d’adoption de ce règlement;

QU’une copie certifiée conforme du second projet de règlement numéro 401 et de la résolution l’adoptant soit transmise à la MRC de Charlevoix;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

RÈGLEMENT NUMÉRO : 401

Intitulé :

Règlement ayant pour objet d’amender le règlement de zonage dans le but d’agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I

10 août 2015

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre de *«Règlement ayant pour objet d’amender le règlement de zonage dans le but d’agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I»* et porte le numéro : **401**;

ARTICLE 3

Le Règlement numéro 200 intitulé *«Règlement de zonage»* ainsi que ses amendements, sont amendés par les dispositions suivantes :

3.1 Le plan de zonage, intitulé « plan de zonage, Saint-Hilarion, Plan I : Village », faisant partie intégrante du règlement no 200 intitulé « Règlement de zonage » est modifié, tel qu’illustré à l’annexe no. 1 ci-jointe en annexe, afin d’agrandir la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION CE 10IÈME JOUR DU MOIS D’AOÛT DEUX MILLE QUINZE.

RÉNALD MARIER,
MAIRE

MADELEINE TREMBLAY
DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.

RÈGLEMENT : 401 (ANNEXE 1)

Agrandissement de la zone résidentielle 02-H à même une partie de la zone industrielle 60-I.

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION



2015-08-07

**8- DEMANDE DE SUBVENTION (PROGRAMME DE REVITALISATION) DE TOMMYAUDET
KARINE BRADET**

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la demande est acceptée au montant de 1 807.52 \$ et la directrice générale est autorisée à faire le remboursement selon le règlement # 365.

2015-08-08

9- PAIEMENT DU DÉCOMPTE # 1 DE JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le décompte progressif no.1 de JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. pour le projet de réfection d’une conduite d’égout sanitaire réf. # 16050-2015-15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du décompte progressif no.1 à JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC. au montant de 145 076.76 \$.

2015-08-09

10- ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L’EAU POTABLE 2015

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale présente le Rapport annuel sur la gestion de l’eau potable 2015 qui a été accepté par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte le Rapport annuel sur la gestion de l’eau potable 2015.

2015-08-10

11- DEMANDE DE MONSIEUR DENIS LAFOND MENUISIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu une demande de monsieur Denis Lafond, menuisier, concernant la rénovation d’un bateau à la suite de certains travaux imprévus dont les suivants: pose de vitrage, déplacement d’un guindeau etc... ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ses travaux, le bateau exigerait d’être à l’abri des intempéries pour quelque temps;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne permet pas l’installation d’un abri temporaire selon l’article 8.2.1.1 du règlement de zonage # 200 mais que c’est seulement pour une période de trois à quatre semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard d’autoriser l’installation d’un abri temporaire pour une période de deux semaines seulement et non répétitif soit du 15 septembre au 30 septembre 2015 et qu’après il devra l’enlever, Benoit Bradet propose de respecter le règlement et de ne pas accorder l’autorisation.

Comme il y deux propositions, monsieur le maire demande le vote.

Trois POUR
Deux CONTRE

La proposition est adoptée à la majorité des voix et,

QUE l’autorisation est pour une période de deux semaines soit, du 15 au 30 septembre 2015, par la suite il devra enlever l’abri temporaire immédiatement après la date d’échéance;

QUE l’autorisation est accordée seulement pour cette année et non répétitif.

2015-08-11

12- ACHAT DE PIÈCES AU RÉSEAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion avait reçu une soumission pour l’achat d’un analyseur de chlore au réseau d’eau potable au coût de 6 500 \$;

CONSIDÉRANT QU’IL n’est pas urgent de l’acheter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion a décidé de remettre l’achat à plus tard.

2015-08-12

13- RÉSOLUTION POUR INSTALLER DES PANNEAUX ARRÊT (STOP) SUR LE CHEMIN PRINCIPAL OUEST

CONSIDÉRANT QUE sur le chemin Principal ouest près de l’intersection de la rue Marier, il y a beaucoup de circulation et que cela roule très vite et que cela est très dangereux pour les enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal a décidé d’installer deux panneaux Arrêt (Stop) sur le chemin Principal tout près de l’intersection de la rue Marier.

2015-08-13

14- COLLOQUE DE ZONE DE L’ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE le Colloque de zone de l’ADMQ a lieu les 17 et 18 septembre 2015 au Lac St-Joseph dans la MRC de la Jacques Cartier et que la directrice générale est intéressée à y assister ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale est autorisée à assister au Colloque de zone de l’ADMQ au coût d’inscription de 175.00 \$;

QUE ses frais d’hébergement, repas et transport seront remboursés.

2015-08-14

15- SOUMISSIONS CONSTRUCTION D’UN ABRI DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait une demande de soumissions pour la construction d’un abri pour tables de pique-nique à deux entrepreneurs dont les suivants :

Entrepreneur F. Bouchard & fils inc.
Benoit Tremblay, entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu seulement une soumission pour la construction d’un abri pour tables de pique-nique soit celle de Entrepreneur F. Bouchard & fils et que la directrice a vérifié la conformité et, qu’elle est conforme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait demandé le prix pour deux grandeurs et qu'elle choisit celle de 20 pi. x 24 pi. au coût de 21 137.00 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission pour la construction d'un abri pour tables de pique-nique est acceptée au montant de 21 137.00 \$ incluant les taxes;

QUE les travaux devront être exécutés le plus tôt possible;

QUE la présente résolution fait foi de contrat et l'entrepreneur devra s'y conformer.

2015-08-15

15.1 ACHAT D'UN MODULE DE JEUX POUR LES TOUT PETITS DE 18 MOIS À CINQ ANS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un projet dans le Pacte rurale 2014-2015 pour l'achat d'un module de jeux pour les tout petits de 18 mois à cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait une demande de prix auprès de la compagnie Jambette pour un module de jeux au coût de 10 625.00 \$ réf : soumission # 1044903;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de Jambette au montant de 10 625.00 \$ plus les taxes applicables pour le module portant le numéro J3-15024-A est acceptée.

2015-08-16

16- RÉOLUTION POUR ENGAGER LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et la Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;
- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

17- COURRIER

- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire
- Lettre Ministre de la famille Reconnaissance de Saint-Hilarion comme Municipalité amie des aînés (MADA);
- Ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles;
- MRC de Charlevoix-Est;
- Ministère des Affaires municipales : Règlementation des câbles d’accès à une propriété.

18- AFFAIRES NOUVELLES

2015-08-17

18.1 RÉOLUTION MANDATANT LA COMPAGNIE A.TREMBLAY & FRÈRES LTEE POUR L’ENTRETIEN DU SYSTÈME DE VENTILATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale avait demandé un prix à la compagnie A.Tremblay & Frères Ltée pour l’entretien du système de ventilation et que le coût serait de 150.00 \$ plus taxes applicables pour une visite par année au mois de septembre comprenant :

- Le changement des filtres
- Le changement des courroies
- La vérification du système avec un rapport s’il y des pièces à changer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la proposition de A. Tremblay & Frères Ltée est acceptée au montant de 150.00 \$ plus les taxes applicables.

QU’EN tout temps la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion pourra annuler cette entente d’entretien en les avisant avant le mois de septembre.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2015-08-18

20- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La Levée de l’assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents.

Il est 20h15.

Rénald Marier, maire

Madeleine Tremblay, directrice générale